

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 02822

Numéro SIREN : 533 843 819

Nom ou dénomination : A.P

Ce dépôt a été enregistré le 02/08/2022 sous le numéro de dépôt 24942

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>EURL AP SARL</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>	
Adresse de l'entreprise <u>423 Route DU MEDOC 33520 BRUGES</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>	
Numéro SIRET* <u>5 3 3 8 4 3 8 1 9 0 0 0 1 2</u>		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le, <u>31122021</u>	
		N-1 <u>31122020</u>	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AB	
		CX	
		AF	24 464
		AH	40 000
		AJ	
		AL	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	AN	
		AP	
		AR	96 337
		AT	595 811
		AV	20 749
		AX	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	CS	
		CU	
		BB	
		BD	
		BF	
		BH	
		BI	
TOTAL (II)		BJ	777 362
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	BL	
		BN	
		BP	
		BR	
		BT	1 828 614
	CRÉANCES	BV	194 760
		BX	726 406
		BZ	943
		CB	
	DIVERS	CD	
		CF	2 637 851
		CH	7 807
		CI	
Comptes de régularisation	CJ	5 396 383	
	CW		
	CM		
	CN		
	CO	6 173 746	
	IA	838 740	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CP	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	
Clause de réserve de propriété : *		(3) Part à plus d'un an	
Immobilités :		Créances :	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>EURL AP SARL</u>			Néant ☐ *			
			Exercice N	Exercice N - 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 50 000)		DA	50 000	50 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)		DC			
	Réserve légale (3)		DD	5 000	5 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE	1 572 078	1 179 813	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)		DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)		DG			
	Report à nouveau		DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	636 790	392 264	
	Subventions d'investissement		DJ			
	Provisions réglementées *		DK			
	TOTAL (I)		DL	2 263 868	1 627 078	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
		Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP			
	Provisions pour charges		DQ			
	TOTAL (III)		DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS			
	Autres emprunts obligataires		DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	200 000	342 857	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)		DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	1 121 750	487 700	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	1 118 971	1 505 128	
	Dettes fiscales et sociales		DY	268 488	277 424	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ			
	Autres dettes		EA	331 266	397 566	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	30 662	28 066	
TOTAL (IV)		EC	3 071 138	3 038 743		
Ecart de conversion passif* (V)		ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	5 335 006	4 665 821		
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2)	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
			1D			
			1E			
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 949 388	2 479 615	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A.
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL AP SARL				Néant ☐ *				
		Exercice N				Exercice (N - 1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	10 058 351	FB	3 421 554	FC	13 479 905	9 685 523
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	515 174	FH		FI	515 174	356 691
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	10 573 525	FK	3 421 554	FL	13 995 079	10 042 215
	Production stockée*				FM			
	Production immobilisée*				FN			
	Subventions d'exploitation				FO	6 744		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	135 077	111 578	
	Autres produits (1) (11)				FQ	5 702	529	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	14 142 604
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	10 833 860	8 340 843
	Variation de stock (marchandises)*					FT	750 502	(22 279)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	59	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	1 287 486	906 528
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	58 166	41 350
	Salaires et traitements*					FY	157 811	83 143
	Charges sociales (10)					FZ	51 698	26 189
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*				GA	697	85 918
						GB		
			Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC	126 474	135 077
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	515	2 726
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	13 267 273
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	875 331	554 824
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	8 950	10 013
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	8 950	10 013
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(8 950)	(10 013)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	866 380	544 811

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise <u>EURL AP SARL</u>		Néant ☐ *		
		Exercice N	Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		IJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	229 590 152 547	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	14 142 604 10 154 323	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	13 505 814 9 762 059	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	636 790 392 264	
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY		
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP		
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IHI		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	AI		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS A5			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9			
	Dont cotisations facultatives Madelin A7 Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

AP SARL

REGLES ET METHODES COMPTABLES

REGLES GENERALES

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2021 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 8/09/2014, en application des articles L 123-12 à L123-28 et R 123-172 à R 123-208 du Code du Commerce et conformément aux dispositions des règlements comptables révisant le PCG établis par l'autorité des normes comptables, règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en euros.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES & CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

La valeur du Fonds de Commerce inscrit dans les comptes correspond à son prix d'acquisition. Une analyse de sa valeur probable de réalisation ne justifie la comptabilisation d'aucune provision pour dépréciation.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue.

Les taux les plus couramment pratiqués sont les suivants (L = linéaire ; D = dégressif) :

Logiciels	33% L
Constructions	5 % L
Constructions sur sol d'autrui	5% à 10% L
Matériel et outillage	20% L
Aménagements et installations	10% à 20% L
Véhicules de transport	20% à 33% L
Matériel informatique	20% à 33%
Mobilier	20% L

PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES

Non applicable

STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode:

- du prix d'achat moyen pondéré pour les pièces de rechange,
- du prix d'achat et frais accessoires pour les véhicules neufs et de démonstration,
- du prix d'achat et des frais de remise en état pour les véhicules d'occasion.

Les provisions pour dépréciation des stocks de véhicules sont évaluées sur la base des valeurs probables de réalisation, notamment par comparaison avec la côte Argus ou de tout autre indicateur fiable pour les véhicules d'occasion ou de démonstration.

Les provisions pour dépréciation des stocks de pièces de rechange sont calculées de la manière suivante:

- 75 % de la valeur brute pour les pièces sans mouvement depuis plus de 12 mois et moins de 24 mois
- 95% % pour les pièces sans mouvement depuis 24 mois et plus.

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PRODUITS A RECEVOIR

N/A

CAPITAL SOCIAL

Le capital social est constitué de 5 000 actions d'un nominal de 10 € chacune. Il est entièrement libéré

CHARGES A PAYER

Elles sont constituées de solde de cotisation sur la valeur ajoutée et d'assurance.

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELLES

Non applicable.

ENGAGEMENT DE RETRAITE

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé d'accord particulier propre à l'entreprise.

La société bénéficie d'une couverture par le biais d'une cotisation à un organisme professionnel. A ce titre la société a comptabilisé une charge de 2571 € au titre de cette couverture.

PROVISIONS REGLEMENTEES

Non applicable.

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION

Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

CHANGEMENTS DE METHODE DE PRESENTATION

Aucun changement notable de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

ENGAGEMENTS DONNES

Caution constructeur à hauteur de 1 500 000 €, Automobiles PALAU 17 étant caution solidaire à hauteur de 960 000 €

AUTRES INFORMATIONS

La société AP SARL est en intégration fiscale, AUTOMOBILES PALAU 17 est la société Mère, AP SARL la société fille.

DESCRIPTION DE L'IMPACT DE L'ETAT D'URGENCE SANITAIRE SUR L'ACTIVITE

L'impact direct de la Covid a été beaucoup plus mesuré en 2021 par rapport à l'exercice 2020. L'entreprise n'a eu recours au chômage partiel.

En revanche le manque important de composants a un impact beaucoup plus important sur la production mondiale de véhicules au début de l'exercice 2022 et donc sur les ventes. La marque de grand luxe qui est commercialisée par AP SARL est peu concernée par ce phénomène, de sorte que le CA 2022 ne devrait pas en être impacté.

« A.P »

Société à Responsabilité Limitée au capital de 50.000 €uros

Siège Social : BRUGES (33520), 423 Route du Médoc

533 843 819 RCS BORDEAUX

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

L'an deux mille vingt-deux,
Et le 30 juin à 15 heures 30

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT ET RESOLUTION VOTEE

L'Associé unique décide d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à la somme de 636.790 € de la manière suivante :

A titre de dividende :..... 600.000 €uros

Au poste « Réserve ordinaire » à concurrence de :..... 36.790 €uros

Total égal au résultat de l'exercice :..... 636.790 €uros

Ce dividende revenant en totalité à l'Associé unique, la Société «AUTOMOBILES PALAU 17», il est non éligible pour sa totalité à l'abattement visé à l'article 158-3 du Code Général des Impôts.

L'Associé unique indique qu'il n'y a eu aucune distribution de dividende au cours des trois derniers exercices

"COPIE CERTIFIEE EXACTE" - "LE GERANT"



Cabinet DUTIN Philippe
Commissaire aux Comptes
49 Chemin de Valentin
33 370 YVRAC

Tél : 06 07 03 20 63

A.P

**423, Route du Médoc
33 520 BRUGES**

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

*Commissaire aux Comptes, inscrit sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattaché à la
CRCC GRANDE AQUITAINE*

Siret : 429 572 563 00014 - NAF : 6920Z

A.P
**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'associé unique de la société A.P

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A.P relatifs à l'exercice clos le *31 décembre 2021*, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le gérant le 13 mai 2022 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie << Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels >> du présent rapport.



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nos contrôles ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment pour ce qui concerne :

- l'évaluation des stocks.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnés à l'article D.441-4 du code de commerce.



Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Gérant.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs de comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Yvrac, le 20 juin 2022



DUTIN PHILIPPE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL AP SARL		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12						
Adresse de l'entreprise 423 Route DU MEDOC 33520 BRUGES		Durée de l'exercice précédent* 12						
Numéro SIRET* 5 3 3 8 4 3 8 1 9 0 0 0 1 2		Néant ☐ *						
		Exercice N clos le, 31122021	N-1 31122020					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2					
		Net 3	Net 4					
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	24 464			
		Fonds commercial (1)	AH	AI	40 000	40 000		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO				
		Constructions	AP	AQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	95 663	674		
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	592 136	3 674		
		Immobilisations en cours	AV	AW	20 749	20 749		
		Avances et acomptes	AX	AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
		Autres participations	CU	CV				
		Créances rattachées à des participations	BB	BC				
		Autres titres immobilisés	BD	BE				
		Prêts	BF	BG				
		Autres immobilisations financières*	BH	BI				
	TOTAL (II)		BJ	BK	777 362	712 265	65 097	61 027
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU	1 828 614	126 474	1 702 139	2 444 039
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	194 760		194 760	21 215
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	726 406		726 406	259 469
		Autres créances (3)	BZ	CA	943		943	383
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE				
		Disponibilités	CF	CG	2 637 851		2 637 851	1 879 687
		Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	7 807		7 807	
Comptes de régularisation	TOTAL (III)		CJ	CK	5 396 383	126 474	5 269 908	4 604 794
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN						
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	6 173 746	838 740	5 335 006	4 665 821
			CP					
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an :		CR		
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :		Créances :				

Document soumis
au visa du Commissaire
aux comptes

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>EUURL AP SARL</u>				Néant ☐ *		
				Exercice N	Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 50 000)			DA	50 000	50 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	5 000	5 000
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	1 572 078	1 179 813
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)			DG		
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	636 790	392 264
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	2 263 868	1 627 078
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	200 000	342 857
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	1 121 750	487 700
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	1 118 971	1 505 128
	Dettes fiscales et sociales			DY	268 488	277 424
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	331 266	397 566
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	30 662	28 066
TOTAL (IV)			EC	3 071 138	3 038 743	
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	5 335 006	4 665 821	
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	1 949 388	2 479 615
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL AP SARL							Néant ☐ *	
		Exercice N					Exercice (N - 1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	10 058 351	FB	3 421 554	FC	13 479 905	9 685 523
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	515 174	FH		FI	515 174	356 691
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	10 573 525	FK	3 421 554	FL	13 995 079	10 042 215
	Production stockée*				FM			
	Production immobilisée*				FN			
	Subventions d'exploitation				FO	6 744		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	135 077	111 578	
	Autres produits (1) (11)				FQ	5 702	529	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	14 142 604
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	10 833 860	8 340 843	
	Variation de stock (marchandises)*				FT	750 502	(22 279)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	59		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	1 287 486	906 528	
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	58 166	41 350	
	Salaires et traitements*				FY	157 811	83 143	
	Charges sociales (10)				FZ	51 698	26 189	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*			GA	697	85 918	
					GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC	126 474	135 077	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD				
	Autres charges (12)				GE	515	2 726	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	13 267 273
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	875 331	554 824
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)				GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)				GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM			
	Différences positives de change				GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO			
	Total des produits financiers (V)				GP			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	8 950	10 013	
	Différences négatives de change				GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT			
	Total des charges financières (VI)				GU	8 950	10 013	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(8 950)	(10 013)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	866 380	544 811

(RENVIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise <u>EURL AP SARL</u>										Néant ☐ *			
										Exercice N		Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	229 590	152 547	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	14 142 604	10 154 323	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	13 505 814	9 762 059	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	636 790	392 264	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières							HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							IG			
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *							HP			
			- Crédit-bail immobilier							HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)								HX			
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC			
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD			
	(9)	Dont transferts de charges								A1			
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)								A2			
		Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS A5											
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4			
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatifs	A6			obligatoires			A9				
		Dont cotisations facultatives Madelin	A7			Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8				
joindre en annexe) :													
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le									Exercice N			
										Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :									Exercice N			
										Charges antérieures		Produits antérieurs	

**Document soumis
au visa du Commissaire
aux comptes**

Formulaire obligatoire (article 51 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise EURL AP SARL										Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations				
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	64 464	KE		KF		
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Terrains				KG		KH		KI		
		Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
			Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *				Dont Composants	M2		KP		KQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels				Dont Composants	M3		KS	96 337	KT	KU
		Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV	438 223	KW		KX	
		Matériel de transport *					KY	3 421	KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	150 395	LC		LD	3 770
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG	
		Immobilisations corporelles en cours				LH	20 749	LI		LJ		
		Avances et acomptes				LK		LL		LM		
		TOTAL III				LN	709 127	LO		LP	3 770	
		FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
			Autres participations				8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés				IP		IR		IS				
Prêts et autres immobilisations financières				IT		IU		IV				
TOTAL IV				LQ		LR		LS				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	773 592	ØH		ØJ	3 770	
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence 4		
						par virement de poste à poste 1		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
						par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CØ		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV	64 464	LW		
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Terrains				IP		LX		LY		
		Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC	
			Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencets et am. des constructions				IS		MG		MH		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ	96 337	MK		
		Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers		IU		MM	438 223	MN		MO	
			Matériel de transport		IV		MP	3 421	MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS	154 165	MT		
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		
		Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ	20 749	NA		
		Avances et acomptes				NC		ND		NE		
		TOTAL III				IY		NG	712 898	NH		
		FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7	
			Autres participations				IO		ØX		ØY	
Autres titres immobilisés				II		2B		2C				
Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F				
TOTAL IV				I3		NJ		NK				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4		ØK	777 362	ØL		

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Document soumis
au visa du Commissaire
aux comptes

Designation de l'entreprise EURL AP SARL	
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *	
CADRE A	

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Frais d'établissement et de développement	CY	RE	FE	PE	TOTAL I		RK	PI	Terrain	PM	PR	PV	PZ	QD	QH	QL	QP	QU	TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ON	
						24 464	24 464													712 666	712 666		
Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	EL	RF	RI	PG	RN	RO	PL	PQ	PU	PY	QC	QF	QJ	QK	QM	QN	QS	QV	OW	998	OR	
Montant des amortissements à la fin de l'exercice	Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises	EM	RJ	PH	24 464	24 464	24 464	24 464	24 464	24 464	24 464	24 464	24 464	24 464	24 464	24 464	24 464	24 464	24 464	24 464	24 464	24 464	24 464

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *		CADRE A	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *		CADRE A	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *		CADRE A	
Autres immobilisations incorporelles		FE		PF		PG		PH		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *		CADRE A	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *		CADRE A	
Terrain		PI		PJ		PK		PL		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *		CADRE A	
Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *		CADRE A	
Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PV		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *		CADRE A	
Inst. générales, agencements, aménagements des constructions		PV		PW		PX		PY		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *		CADRE A	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *		CADRE A	
Autres		QD		QE		QF		QG		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *		CADRE A	
Immob. corporelles		QH		QI		QJ		QK		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *		CADRE A	
Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL		QM		QN		QO		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *		CADRE A	
Emballages récupérables		QP		QR		QS		QT		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *		CADRE A	
TOTAL II		QU		QV		QW		QX		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *		CADRE A	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ON		OP		OQ		OR		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *		CADRE A	

CADRE C		Document soumis au visa du Commissaire aux Comptes		Mouvements de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		aux amortissements de l'exercice		Frais d'émission d'emprunt à étaler		Primes de remboursement des obligations	
Mouvements de l'exercice		Document soumis au visa du Commissaire aux Comptes		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		aux amortissements de l'exercice		aux amortissements de l'exercice		Frais d'émission d'emprunt à étaler		Primes de remboursement des obligations	
Frais d'émission d'emprunt à étaler		Document soumis au visa du Commissaire aux Comptes		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		aux amortissements de l'exercice		aux amortissements de l'exercice		Frais d'émission d'emprunt à étaler		Primes de remboursement des obligations	
Primes de remboursement des obligations		Document soumis au visa du Commissaire aux Comptes		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		aux amortissements de l'exercice		aux amortissements de l'exercice		Frais d'émission d'emprunt à étaler		Primes de remboursement des obligations	
Frais d'émission d'emprunt à étaler		Document soumis au visa du Commissaire aux Comptes		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		aux amortissements de l'exercice		aux amortissements de l'exercice		Frais d'émission d'emprunt à étaler		Primes de remboursement des obligations	
Primes de remboursement des obligations		Document soumis au visa du Commissaire aux Comptes		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		aux amortissements de l'exercice		aux amortissements de l'exercice		Frais d'émission d'emprunt à étaler		Primes de remboursement des obligations	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise EURL AP SARLNéant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM				
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR				
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D				
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H				
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M				
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S				
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W				
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A				
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E				
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER				
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U				
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y				
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX				
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D			
		- corporelles	6E	6F	6G	6H			
		- titres mis en équivalence	02	03	04	05			
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X			
		- autres immobilisations financières (1) *	06	07	08	09			
	Sur stocks et en cours	6N	135 077	6P	126 474	6R	135 077	6S	126 474
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	135 077	TV	126 474	TZ	135 077	UA	126 474
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	135 077	UB	126 474	UC	135 077	UD	126 474
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	126 474	UF	135 077			
	- financières		UG		UH				
	- exceptionnelles		UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I					10				

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Document soumis
au visa du Commissaire
aux comptes

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL AP SARL										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières			UT		UV		UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA							
	Autres créances clients			UX	726 406		726 406				
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée) UO)			ZI							
	Personnel et comptes rattachés			UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ							
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	943		943				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)			VC							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR							
	Charges constatées d'avance			VS	7 807		7 807				
	TOTAUX			VT	735 157	VU	735 157	VV			
RENOIS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
			– Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH	200 000		200 000						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 118 971		1 118 971						
Personnel et comptes rattachés		8C	19 137		19 137						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	14 801		14 801						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	231 697		231 697						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	2 850		2 850						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	85 214		85 214						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	246 052		246 052						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	30 662		30 662						
TOTAUX		VY	1 949 388	VZ	1 949 388						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	142 857	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Document soumis
au visa du Commissaire
aux comptes

AP SARL

REGLES ET METHODES COMPTABLES

REGLES GENERALES

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2021 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 8/09/2014, en application des articles L 123-12 à L123-28 et R 123-172 à R 123-208 du Code du Commerce et conformément aux dispositions des règlements comptables révisant le PCG établis par l'autorité des normes comptables, règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en euros.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES & CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

La valeur du Fonds de Commerce inscrit dans les comptes correspond à son prix d'acquisition. Une analyse de sa valeur probable de réalisation ne justifie la comptabilisation d'aucune provision pour dépréciation.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue.

Les taux les plus couramment pratiqués sont les suivants (L = linéaire ; D = dégressif) :

Logiciels	33% L
Constructions	5 % L
Constructions sur sol d'autrui	5% à 10% L
Matériel et outillage	20% L
Aménagements et installations	10% à 20% L
Véhicules de transport	20% à 33% L
Matériel informatique	20% à 33%
Mobilier	20% L

PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES

Non applicable

STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode:

- du prix d'achat moyen pondéré pour les pièces de rechange,
- du prix d'achat et frais accessoires pour les véhicules neufs et de démonstration,
- du prix d'achat et des frais de remise en état pour les véhicules d'occasion.

Les provisions pour dépréciation des stocks de véhicules sont évaluées sur la base des valeurs probables de réalisation, notamment par comparaison avec la cote Argus ou de tout autre indicateur fiable pour les véhicules d'occasion ou de démonstration.

Les provisions pour dépréciation des stocks de pièces de rechange sont calculées de la manière suivante:

- 75 % de la valeur brute pour les pièces sans mouvement depuis plus de 12 mois et moins de 24 mois
- 95% % pour les pièces sans mouvement depuis 24 mois et plus.

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PRODUITS A RECEVOIR

N/A

CAPITAL SOCIAL

Le capital social est constitué de 5 000 actions d'un nominal de 10 € chacune. Il est entièrement libéré

CHARGES A PAYER

Elles sont constituées de solde de cotisation sur la valeur ajoutée et d'assurance.

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELLES

Non applicable.

ENGAGEMENT DE RETRAITE

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé d'accord particulier propre à l'entreprise.

La société bénéficie d'une couverture par le biais d'une cotisation à un organisme professionnel. A ce titre la société a comptabilisé une charge de 2571 € au titre de cette couverture.

PROVISIONS REGLEMENTEES

Non applicable.

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION

Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

CHANGEMENTS DE METHODE DE PRESENTATION

Aucun changement notable de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

ENGAGEMENTS DONNES

Caution constructeur à hauteur de 1 500 000 €, Automobiles PALAU 17 étant caution solidaire à hauteur de 960 000 €

AUTRES INFORMATIONS

La société AP SARL est en intégration fiscale, AUTOMOBILES PALAU 17 est la société Mère, AP SARL la société fille.

DESCRIPTION DE L'IMPACT DE L'ETAT D'URGENCE SANITAIRE SUR L'ACTIVITE

L'impact direct de la Covid a été beaucoup plus mesuré en 2021 par rapport à l'exercice 2020. L'entreprise n'a eu recours au chômage partiel.

En revanche le manque important de composants a un impact beaucoup plus important sur la production mondiale de véhicules au début de l'exercice 2022 et donc sur les ventes. La marque de grand luxe qui est commercialisée par AP SARL est peu concernée par ce phénomène, de sorte que le CA 2022 ne devrait pas en être impacté.